



Procédure de réouverture de dossier pénal pour escroquerie

Par **janko93**, le **19/01/2011** à **09:46**

Bonjour, j'ai 9 ans, j'avais fait une procuration sur mon compte à mon ex compagnon, celui-ci avait volé des chèques et les avait déposés sur mon compte. j'ai été condamné pénalement car le titulaire du compte était responsable de ce dernier. A l'époque il était mineur et s'en est tiré avec € 800.00 d'amende à l'état. Il récidivait plus tard, mais cette fois, il s'agissait de son compte donc j'ai été reconnu non responsable. La somme était très importante, et j'ai fait un échéancier avec le créancier (Banque Postale). Aujourd'hui, j'ai payé la moitié de la somme, mais j'aimerais, maintenant qu'il est majeur, qu'il prenne ses responsabilités et qu'il paie l'autre moitié. Quelle est la procédure à suivre, n'y a-t-il pas prescription ? Je lui ai envoyé une lettre en recommandé avec AR lui indiquant que je voulais qu'il paie l'autre moitié de la somme. J'habite la région parisienne, lui LYON et c'est le lieu où le jugement fut rendu. Merci pour les informations car suis un peu perdu.

Par **chris_ldv**, le **19/01/2011** à **10:44**

Bonjour, c'est vous qui avez été condamnée à rembourser les sommes versées sur votre compte postal par votre ex-compagnon mineur ... donc c'est à vous de payer. Cordialement,

Par **janko93**, le **19/01/2011** à **11:11**

Mais si je décide quand même d'entamer une procédure contre lui, quelle est-elle ? faut il déposer plainte contre lui ? réouvrir le dossier où sa responsabilité est aussi notifiée ? etc...